



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMATION DES PARTENAIRES DU FCG EN TECHNIQUE DE PLAIDOYER ET MOBILISATION DES RESSOURCES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Fonds Commun Genre (FCG) est un programme de financement conjoint mis en place en 2005 par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), membres du Cadre de Concertation Genre (CCG-PTF) en vue de soutenir les efforts des partenaires nationaux qui œuvrent à la promotion du genre au Burkina Faso. Il est financé de nos jours par cinq (5) PTF que sont l'Ambassade de Suède, l'Ambassade Royale du Danemark, la Coopération Suisse, l'UNFPA et l'UNICEF. Le Chef de file actuel est la Coopération Suisse et Diakonia en est le gestionnaire depuis 2012.

Le FCG s'est doté en 2018 d'un plan stratégique quinquennal 2019-2023 qui vise à faire du Fonds Commun Genre un instrument contribuant efficacement à la prise en compte du genre pour l'édification d'une société burkinabè de justice sociale et de développement durable. Pour ce faire, le Plan est structuré autour de cinq (5) axes stratégiques et son objectif général est de « *contribuer à la mise en œuvre d'actions pertinentes et efficaces de réduction des inégalités de genre au niveau national par les OSC, les acteurs privés, les PTF et les autorités étatiques* ».

Pour opérationnaliser le Plan stratégique, un plan d'actions 2019-2021 a été élaboré et un appel à projet lancé en 2019 a permis de recruter les partenaires de mise en œuvre. Il est mis en œuvre par onze (11) structures partenaires issues de la société civile et des structures de l'Etat à travers l'implémentation de projets terrains.

Ces organisations partenaires ont développé des activités qui nécessitent d'être perpétuées ou une mise à l'échelle. Dans le rapport de l'exercice 2020, les Partenaires techniques et financiers, tout en relevant les efforts de mise en place et d'animation de plusieurs organes (plateforme, comités, clubs, cellules, etc.) sur le terrain par les organisations partenaires, se sont interrogés sur l'approche de viabilité après le financement du Fonds commun genre. C'est dire que le fonctionnement de ces organes après le projet nécessite une mobilisation des ressources.

Cependant, les organisations partenaires sont fortement dépendantes de financements extérieurs qu'il faut mobiliser. Aussi, ces organisations sont soumises à des cycles d'appels à projets qui ne garantissent pas forcément la pérennité des actions menées. D'où la nécessité pour ces

organisations partenaires d'être régulièrement en veille et d'améliorer de leurs capacités en mobilisation permanente des ressources auprès des bailleurs potentiels.

Aussi, dans sa mission de gestion du FCG, Diakonia œuvre au renforcement des capacités de ces partenaires en vue de rendre pérennes et durables les acquis des projets et de développer les institutions. C'est dans ce sens que s'inscrivent les termes de référence pour l'organisation de la session de formation des partenaires d'exécution en plaidoyer et mobilisation des ressources en vue de les rendre plus résilient dans les questions des ressources financières.

II. OBJECTIFS

L'objectif général de cette formation est de doter les organisations partenaires du FCG de connaissances et compétences leur permettant de maîtriser les techniques de mobilisation des ressources pour le financement de leurs projets et programmes de développement et de renforcer leurs capacités en matière d'adoption d'une approche claire, méthodique et prévisible pour élargir la base des ressources financières.

De façon spécifique, il s'agira de permettre aux participant(e)s de :

- Partager les expériences des organisations partenaires en matière de mobilisation des ressources c'est-à-dire discuter des possibilités et des défis communs liés aux mécanismes de financement et aux relations avec les bailleurs ;
- Apprendre les composantes essentielles et principes de base de la mobilisation des ressources ;
- Connaître les techniques, les références et les outils de mobilisation des ressources ;
- Savoir-faire la conception d'une stratégie et un plan d'action de mobilisation des ressources ;
- Échanger sur les attentes et le mode de fonctionnement des bailleurs de fonds ;
- Améliorer l'efficacité relationnelle des organisations partenaires respectives ;
- Connaître les techniques et les étapes clés du plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

III. METHODOLOGIE

Pour mener à bien cette session de formation, un prestataire expérimenté sera recruté. Le/la consultant-e est libre de proposer une méthodologie dans son offre technique. Cependant la méthodologie doit permettre une participation effective de toutes et de tous et faciliter l'apprentissage à travers l'utilisation de cas pratiques et la prise en compte du contexte du programme. Cette méthodologie devrait être basée sur une approche interactive, participative et andragogique qui permet d'établir un lien entre le contenu théorique des modules et la situation spécifique de travail des participants.

IV. PROFIL ET MISSION DU PRESTATAIRE

Pour la présente mission, il est recherché des personnes physiques (consultant-e-s ou experts...). Les compétences ci-après sont requises pour la mission :

- ✓ Une formation universitaire d'au moins BAC + 5 ou équivalent en sciences sociales ou équivalent ;

- ✓ Une expérience confirmée dans les techniques de mobilisation des ressources ;
- ✓ Une connaissance solide des outils et des mécanismes de la planification stratégique des organisations de la société civile, montage de partenariats et mobilisation communautaire ;
- ✓ Excellente capacité de communication et une aptitude réelle à animer les sessions de formations ;
- ✓ Une très bonne connaissance de l'environnement de travail des OSC burkinabè ;
- ✓ Avoir des connaissances solides en genre et des partenaires techniques et financiers intervenant au Burkina Faso ;
- ✓ Avoir une bonne expérience dans la formation des adultes pour les projets et programmes de développement.

V. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le/la consultant-e est tenu d'effectuer toute la mission conformément aux présents termes de référence. Le/la consultant-e mettra tout en œuvre pour exécuter sa mission avec probité et dans les règles de l'art. En cas de changement qui pourrait survenir lors de la mission, le/la consultant-e devra au préalable en informer Diakonia. Il/Elle aura la responsabilité de préparer et d'animer la session de formation et d'élaborer le rapport de formation.

VI. DATE ET LIEU DE LA FORMATION

D'une durée de quatre (4) jours, la session de formation se tiendra du 21 au 24 septembre à Splendid Hôtel de Koudougou.

VII. PARTICIPANT(E)S

Les participant(e)s sont les partenaires du Fonds Commun Genre et le Staff de Diakonia. Chaque structure partenaire sera représentée par deux personnes :

N°	Structures invitées	Nombre de participants
1	ABCE	2
2	APDG	2
3	CIFOEB	2
4	UAOD	2
5	CGD	2
6	FNGWY	2
7	OCADES Nouna	2
8	OCADES Banfora	2
9	DIAKONIA	5
	TOTAL	21

VIII. PROCEDURE ET DATE DE SOUMISSIONS DES OFFRES

Les personnes physiques désirant postuler pour l'exécution de la présente mission sont invitées à soumettre :

- i) Une offre technique contenant une compréhension claire des TDR, une proposition de la méthodologie détaillée expliquant l'approche proposée et de l'agenda de la formation,

les sessions/modules de formation, les justifications de l'expérience et des compétences, le CV et tout autre document jugé utile ; le consultant doit être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale.

- ii) Une offre financière détaillant les rubriques et les taux journaliers de la consultation en HT et TTC.

Les personnes intéressées devront déposer au siège de Diakonia, Rue : Bagem Nini Secteur : 52, Arrdt : 12, Patte d'oie, derrière la station Shell Ouaga inter – Tél 25 38 01 31 / 25 38 01 32 – mail burkina@diakonia.se, une offre technique et financière en trois (03) exemplaires et sur clé USB (les offres technique et financière doivent être scannées séparément).

La date limite de transmission des offres est fixée au plus tard le **vendredi 27 août 2021 à 12 heures TU au siège de Diakonia.**

IX. L'EVALUATION DES OFFRES

Un comité technique procédera à l'analyse des propositions techniques et financières reçues selon la grille d'évaluation suivante :

Critères de notation	Notation
Compréhension des TDR	05 pts
Méthodologie proposée	15 pts
Expériences similaires antérieures	15 pts
Calendrier détaillé d'exécution	05 pts
Proposition financière	10 pts
TOTAL	50 pts

A l'issue de cette phase, l'offre ayant obtenu la meilleure notation sera retenue.